

DVC 4023-4027 (M1329). *Editio minor* JM Carbon et É. Lhôte, ericlhote@hotmail.fr, à Paris le 23/10/2019.

*Datation* : ca 350-300 : voir commentaire. Style pseudo-stoichèdon du IVe s., avec déjà des signes d'évolutions postérieures : *thêta* à point central ou à barre, *oméga* tendant vers la forme « plancher », *phi* à boucle écrasée. Signe de l'aspiration en demi-H.

(4023A+4025A)

[--- ἐπερω]τῆι τὸν Δία Ν[αῖον - - -][.]Α[.]ΣΑΙΙ  
[----- τίνι] κα θεῶν θύ[ωσα - - - -] Λαϊλίς  
[κάλλιστα οἱ]κήσαι πὰρ [τῷ ήρωῃ καὶ ἐν] ἡὰ ἄδεν-  
[δρος γὰ κατ]ὰ(?) τὰν φάμαν

(4024B)

Λαϊ(λίς)

(4026B)

T = « consultant n° 19 »

(4027A)

πὲρ [οἰκήσιος(?)]

θύ[ωσα] Lhôte, voir commentaire

[κάλλιστα] Lhôte

[οἱ]κήσαι Lhôte : [οἱ]κήσαι DVC

[τῷ ήρωῃ καὶ] *sive nomen heroicum* Carbon

[ἐν] Lhôte

ἡ ἄδεν[δρος γὰ] Carbon : ha{a}δεν [- - -] DVC haadēn DVC *varia lectio*

[κατ]ὰ(?) Lhôte

[οἰκήσιος(?)] Lhôte

*Laÿlis demande à Zeus Naios à quel dieu elle pourrait sacrifier pour résider (dans les meilleures conditions) chez (tel héros et dans) ce qui (est), conformément à l'oracle, une (terre) sans arbres.*

Les éditeurs envisagent l'hypothèse, sans la retenir, que 4025 constitue, à droite, la fin des lignes de 4023. Cette hypothèse est pourtant la plus raisonnable, car, si on la rejettait, on ne comprendrait pas comment deux consultations différentes auraient pu être disposées sur la lamelle. Au verso de la question, on trouve le nom de la consultante, un numéro d'ordre et l'intitulé de la question. M. P. J. Dillon a publié un article fort intéressant, intitulé « The Ecology of the Greek Sanctuary », *ZPE* 118 (1997) 113-127, où il montre que les nombreuses prescriptions que l'on trouve dans nos sources, essentiellement épigraphiques, relatives à l'écologie, au sens propre, des sanctuaires divins et héroïques étaient très variables, voire contradictoires, d'un sanctuaire à l'autre du monde grec. Dans tel document, il est expressément interdit de cultiver la moindre parcelle d'un sanctuaire ; dans tel autre, il est fait obligation à celui qui loue une parcelle de la cultiver, et, par exemple, d'y planter des oliviers. Voir spécialement, à ce sujet, la page 117. C'est ce qui nous amène à supposer, à titre d'exemple, le scénario suivant pour notre lamelle : Laÿlis a pris à bail une parcelle dans un sanctuaire héroïque, où elle compte résider (*οἰκήσαι*) dans sa ferme tout en exploitant le terrain, mais, comme le montre bien l'article de Dillon, de tels baux étaient généralement soumis à de sévères restrictions. En l'occurrence, selon notre hypothèse, le terrain est ἄδενδρος et doit le rester. Un tel interdit peut s'expliquer aussi bien par des raisons rituelles qu'économiques : d'un point de vue rituel, il peut être interdit de modifier le paysage du sanctuaire ; d'un point de vue économique, la plantation d'arbres peut, par exemple, gêner le labour de la parcelle. Il est vrai qu'on ne trouve pas, dans l'article de Dillon, de cas

correspondant exactement à cette situation, et l'adjectif ἄδενδρος, du reste rare, n'apparaît pas dans l'exposé. Cependant, la question de Laÿlis s'intégrerait assez bien dans une série où les consultants interrogent l'oracle sur les modalités de leur activité professionnelle. Laÿlis demanderait donc à Zeus quel meilleur profit elle peut tirer de sa parcelle, attendu qu'il est exclu d'y planter des arbres. Comme l'indiquent les éditeurs, avec l'appui de plusieurs exemples, φήμη peut avoir le sens technique d'« oracle rendu oralement » : en l'occurrence, il peut s'agir d'un premier oracle qui aurait précisé que le terrain devait rester ἄδενδρος.

Les éditeurs proposent de corriger le texte, et de lire, ἀδέν = ἀδεῖν, infinitif aoriste de ἀνδάνω « plaisir, être agréable », mais il est difficile, dans ces conditions, d'imaginer une syntaxe et un sens. En outre, la graphie E pour e long fermé est en contradiction avec les autres graphies du texte. Ils proposent aussi une *varia lectio* qui présenterait l'avantage de ne pas avoir à corriger le texte, mais qui s'appuie sur des gloses fort obscures et probablement corrompues : voir *DELG* s.v. ἀαδα (*sic*). Surtout, quoi qu'on puisse penser de ces gloses, elles supposent toujours que le premier *alpha* est privatif, ce qui est en contradiction avec le signe de l'aspiration dans la lamelle.

Selon notre interprétation, há est un relatif accordé avec son attribut, et il faut sous-entendre ἐστι.

La présence du signe de l'aspiration suggère que la consultante est originaire d'une colonie de Grande-Grèce ou de Sicile où l'on parle le dorien sévère : cf., avec ce même signe, *LOD* n° 5 (Tarente, ca 350-280) et n° 75 (Hergétion, ca 350-300).

Λαῦλις est un hapax, mais sa formation est claire, comme l'a bien compris J. Curbera, DVC II p. 428.